

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 11164

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 9**

À la seconde phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« en Conseil d'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu des nombreuses erreurs, lacunes et imprécisions que le Conseil d'État a pu relever lors de l'examen préalable de ce projet, il apparaît essentiel que le Gouvernement puisse être accompagné et assisté par cette haute juridiction administrative au moment de la préparation des décrets et autres actes réglementaires qui viendront compléter cette loi.

Il en va de la sécurité juridique des assurés et de l'ensemble des acteurs concernés.

Tel est le sens de cet amendement.